



Agence de Services
et de Paiement

telepac

Notice de présentation

TELEDECLARATION DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES (Programmation 2007-2013)

2011

Mise à jour le 30 mars 2011

Pour vos aides PAC pensez à **télédéclarer** www.telepac.agriculture.gouv.fr 



1	Conditions pour pouvoir télédéclarer vos engagements en MAE2	4
2	Comprendre les étapes de la télédéclaration des MAE2	5
3	Etapes préalables à la déclaration détaillée des engagements MAE2	6
3.1	Etape préalable N°1: Cession ou résiliation totale de vos engagements	6
3.2	Etape préalable n°2 : Reprise automatique d'engagements cédés par un autre télédéclarant.....	7
3.3	Etape préalable n°3 : Reconduction des engagements MAE2 sans modification	7
4	Saisie détaillée des éléments engagés	9
4.1	Présentation générale de la saisie graphique des MAE	10
4.2	La liste des îlots et des éléments engagés de votre exploitation	10
4.2.1	Les informations propres à l'îlot sélectionné.....	11
4.2.2	Création et manipulation des éléments engagés.....	11
4.3	Comment déclarer vos engagements et les événements intervenus entre 2010 et 2011 ?	12
4.3.1	Création d'un élément engagé pour la 1 ^{ère} fois en 2011.....	12
4.3.2	Continuité d'un élément engagé entre 2010 et 2011.....	13
4.3.3	Reprise « à l'unité » d'un élément engagé par un autre exploitant en 2010	13
4.3.4	Déclaration d'un labour (PHAE2) ou d'une culture (MAER 2)	14
4.3.5	Déclaration d'un changement de dispositif.....	15
4.3.6	Déplacement d'un élément engagé en 2010	17
4.3.7	Cession d'un élément engagé en 2010	19
4.3.8	Résiliation d'un élément engagé en 2010	19
4.4	Outils graphiques de création et de manipulation des éléments engagés	20
4.4.1	Comment dessiner un élément engagé ?	20
4.4.2	Comment modifier un élément engagé ?	21
4.5	En cas d'erreur de manipulation.....	23
4.5.1	Supprimer un élément créé en 2011.....	23
4.5.2	Réinitialiser un élément engagé en 2010	23
4.5.3	Réinitialiser globalement tous les éléments engagés 2010	23
5	Consultation de la liste des éléments engagés.....	24
6	Consultation de la synthèse par dispositif.....	25
7	Fin de la Saisie de la demande MAE	25

Cette notice est consacrée à la télédéclaration sur TelePAC en 2011 des mesures agro-environnementales relevant de la programmation 2007-2013. Dans la suite du document, ces mesures seront désignées par le terme 'MAE2'.

Cette notice vient compléter la présentation de la télédéclaration du dossier PAC 2011 disponible par ailleurs (Présentation détaillée du service TelePAC).

Conseil de lecture de cette notice

Avant de commencer la télédéclaration, il est conseillé de prendre connaissance successivement :

- Du chapitre 1 « Conditions à remplir pour pouvoir télédéclarer vos engagements en MAE2 » afin de vérifier que vous remplissez ces conditions.
- Du chapitre 2 « Comprendre les différentes étapes de la télédéclaration des MAE2 » qui donne une vue d'ensemble du déroulement de la télédéclaration.
- Du chapitre 3 « Etapes préalables à la déclaration détaillée des éléments MAE2 », afin d'identifier si vous relevez de situations particulières pour lesquelles il ne vous est pas nécessaire de faire une déclaration au niveau du détail des éléments engagés.
- Du chapitre 4 « Déclaration des éléments engagés », en vous reportant tout particulièrement aux événements que vous devez déclarer sur vos engagements.
- Des chapitres 5 à 7 qui indiquent comment finaliser votre télédéclaration.

1 CONDITIONS POUR POUVOIR TELEDECLARER VOS ENGAGEMENTS EN MAE2

La déclaration des engagements en MAE2 ne doit être remplie que si vous êtes concerné. Reportez-vous à la notice réglementaire (disponible dans l'onglet « Formulaires et notices ») pour plus d'informations.

Pour pouvoir accéder à la télédéclaration des MAE2, vous devez cocher dans le cadre « AUTRES AIDES (SECOND PILIER DE LA PAC) » la case « MAE 2007-2013 » lors de l'étape « Demandes d'aides ».

Lorsque que vous avez coché cette case, le menu MAE devient accessible et vous permet de télédéclarer vos engagements en MAE2.

Le service de télédéclaration des MAE2 est disponible pour les cinq dispositifs suivants :

- PHAE2 (prime herbagère agro-environnementale),
- MAER2 (mesure agroenvironnementale rotationnelle),
- CAB (conversion à l'agriculture biologique),
- MAB (maintien de l'agriculture biologique),
- et SFEI (système fourrager économe en intrant).

Pour ces dispositifs, la télédéclaration MAE2 est possible aussi bien pour une nouvelle demande d'engagement en 2011 que pour la reconduction/reprise/cession/modification d'éléments existants

Si vous souhaitez déclarer un engagement ou une reconduction/reprise/cession/modification pour un autre dispositif, vous devez effectuer une déclaration papier complémentaire. Cette déclaration papier viendra compléter la télédéclaration des engagements que vous aurez déclarés avec TelePAC.

Si vous remplissez une déclaration papier complémentaire, vous devez la transmettre à la DDT le 16 mai 2011 au plus tard.

2 COMPRENDRE LES ETAPES DE LA TELEDECLARATION DES MAE2

La télédéclaration des MAE2 s'effectue en **4 étapes**, comme indiqué ci-dessous. Ces étapes sont ensuite détaillées dans les chapitres suivants.



1- Saisie graphique : cette étape vous permet de déclarer vos nouveaux engagements 2011, ou de déclarer tous les événements relatifs aux engagements 2010, que ce soit la reconduction, la modification ou la résiliation, ou encore la cession ou la reprise d'engagements auprès d'une autre exploitation.

2- Eléments engagés : cette étape permet de consulter la liste des engagements que vous avez télédéclarés à l'étape précédente, afin de les vérifier.

3- Synthèse dispositif : cette étape permet de consulter la synthèse des quantités engagées dans chaque dispositif MAE2 en 2010 et en 2011 et des événements déclarés entre 2010 et 2011.

4- Demande d'engagement : cette étape permet de vérifier et compléter les renseignements nécessaires à la demande MAE2 2011.

Préalablement à la saisie graphique des engagements MAE2, TelePAC vérifie si vous êtes dans une des situations ci-dessous afin de faciliter votre déclaration :

1- Vous résiliez ou vous cédez tous vos engagements 2010 : si vous résiliez en 2011 tous vos engagements 2010, il vous suffit de saisir le motif de résiliation et votre déclaration MAE2 est terminée ; si vous cédez en 2011 tous vos engagements 2010 à un même repreneur, il vous suffit de saisir le numéro Pacage et le nom de ce repreneur et votre déclaration MAE2 est là aussi terminée.

2- Un autre exploitant vous a cédé des engagements : si un exploitant vous a cédé en 2011 des engagements 2010 et qu'il a télédéclaré cette cession sur TelePAC, alors TelePAC vous propose de les reprendre automatiquement. Vous récupérez alors automatiquement dans votre dossier 2011 le dessin et les caractéristiques de ces engagements. Cette possibilité est pratique en cas de **changement de forme juridique**.

3- Vous reconduisez vos engagements sans modification : si tous vos engagements 2010 restent identiques entre 2010 et 2011, vous pouvez les valider dès cette étape, ce qui vous évite de passer par l'étape de déclaration détaillée des éléments engagés et vous permet de terminer très rapidement votre déclaration MAE2.

Ces situations sont décrites ci-dessous, au chapitre 3 « Etapes préalables à la déclaration détaillée des engagements MAE2 ».

3 ETAPES PREALABLES A LA DECLARATION DETAILLEE DES ENGAGEMENTS MAE2

3.1 Etape préalable N°1: Cession ou résiliation totale de vos engagements

Lorsque vous accédez pour la première fois aux écrans MAE2, un écran de cession/résiliation totale est affiché.

MAE - CESSION/RÉSILIATION

Cession/Résiliation

Résiliez-vous intégralement tous vos engagements ?

Oui Non

Si oui, veuillez motiver la résiliation

Cédez-vous intégralement vos engagements à un seul repreneur ?

Oui Non

(Y compris changement de situation juridique)

Si oui, veuillez identifier le repreneur

N° PACAGE

Nom/Raison sociale

▶ PAGE PRÉCÉDENTE ▶ PAGE SUIVANTE

La déclaration de la cession totale ou de la résiliation totale en 2011 de vos éléments engagés en 2010 peut se faire en une seule étape.

Important : cette possibilité de cession totale est pratique dans le cas d'un changement de forme juridique ou de constitution d'une société ou d'un GAEC. En effet, si vous vous connectez avec le compte TelePAC de votre ancienne forme juridique, vous pouvez alors céder tous vos engagements, puis les récupérer avec le compte TelePAC de votre nouvelle forme juridique.

1. si vous souhaitez résilier totalement en 2011 vos engagements 2010, répondez 'oui' à la première question et saisissez un motif de résiliation.
2. si vous souhaitez céder totalement en 2011 vos engagements 2010 à un seul repreneur, répondez 'oui' à la deuxième question et saisissez le N° Pacage et le nom ou la raison sociale de l'exploitant repreneur.
3. si vous souhaitez céder totalement en 2011 vos engagements 2010, mais à plusieurs repreneurs, vous devez répondre 'non' et continuer votre déclaration en cliquant sur 'page suivante'. En effet, il sera nécessaire de préciser pour chaque élément cédé le repreneur correspondant (cf chapitre « déclaration des éléments engagés »).
4. si vous ne souhaitez pas résilier ni céder totalement en 2011 vos engagements MAE2, répondez 'non' aux deux questions. Si vous résiliez ou cédez une partie

seulement de vos engagements (résiliation partielle ou cession partielle), vous devrez le faire engagement par engagement en suivant les différentes étapes de la télédéclaration des MAE2

En cliquant sur 'page suivante', vous pouvez continuer la télédéclaration soit en terminant votre télédéclaration MAE2 si vous avez répondu 'oui' à l'une des deux questions, soit en poursuivant vers les autres étapes si vous avez répondu 'non' aux deux questions.

3.2 Etape préalable n°2 : Reprise automatique d'engagements cédés par un autre télédéclarant

La reprise automatique d'engagements est possible si l'exploitant qui vous cède les éléments engagés a déjà télédéclaré ses MAE2 et signalé sur TelePAC qu'il vous les a cédés. Dans ce cas, vous pouvez récupérer le dessin et les caractéristiques des éléments 2010 cédés, qui sont automatiquement reportés dans votre dossier 2011.

Important: cette possibilité de reprise facilitée est pratique dans le cas d'un changement de forme juridique ou de constitution d'une société ou d'un GAEC. En effet, si vous vous connectez à TelePAC avec le compte de votre ancienne forme juridique, vous pouvez alors céder tous vos engagements à la nouvelle forme juridique (cf point 1 de ce chapitre relatif aux étapes préalables) et les récupérer ensuite dans le dossier TelePAC de votre nouvelle forme juridique.

Lorsque vous accédez pour la première fois aux écrans MAE2, la liste des exploitants qui ont déclaré sous TelePAC qu'ils vous cèdent des éléments MAE2 est affichée.

Vous devez alors choisir le ou les exploitants cédants pour lesquels vous acceptez effectivement de reprendre des engagements.

Après cette étape de confirmation de la reprise, vous pouvez en cliquant sur 'page suivante' consulter la liste des éléments cédés par le ou les exploitants que vous avez sélectionnés.

Vous pouvez alors sélectionner dans cette liste, en cochant les cases correspondantes, les éléments que vous reprenez effectivement.

Cliquez alors sur 'page suivante' vous passez à la suite.

3.3 Etape préalable n°3 : Reconduction des engagements MAE2 sans modification

Cette étape est proposée si vous aviez des engagements MAE2 en 2010 ou si vous avez repris automatiquement des engagements dans l'étape précédente. Elle vous permet de consulter la liste de vos engagements existants ou repris et de les reconduire à l'identique pour 2011 sans y apporter de modification.

Après vérification de cette liste, deux choix se présentent à vous :

1. Vous souhaitez modifier, déplacer, céder ou résilier un ou plusieurs éléments engagés de la liste, ou vous souhaitez créer ou reprendre un nouvel élément, ou vous avez au moins un élément en MAER 2 (pour lesquels il faudra déclarer la culture implantée en 2011). Dans ce cas, cochez le premier choix et vous passerez à la saisie détaillée pour compléter votre déclaration.

2. Vous souhaitez déclarer la continuité à l'identique en 2011 de tous vos engagements 2010, car aucune modification (ni du tracé, ni de la surface, ni de la culture, ni du dispositif, etc.) n'est intervenue entre 2010 et 2011. Dans ce cas, cochez le deuxième choix et vous accédez alors directement à la suite, sans passer par la saisie de détail des éléments engagés.

En cas de doute, il vous est conseillé de cocher le 1^{er} choix

MAE - ETAT DES ENGAGEMENTS						
Etat des engagements						
Liste des engagements en cours						
<input type="radio"/> Vous souhaitez modifier, déplacer, céder ou résilier au moins un des éléments ci-dessous ou vous souhaitez créer ou reprendre un nouvel élément ou vous avez au moins un élément en MAER2						
<input checked="" type="radio"/> Vous souhaitez reconduire à l'identique tous les éléments ci-dessous sans apporter de modification						
Numéro îlot	Numéro élément engagé	Code MAE			Surface 2010	Reprise acceptée
		Dispositif	Déclinaison du dispositif	Département		
1	1	PHAE2	Nationale		1,63	
2	2	PHAE2	Nationale		0,47	
3	3	PHAE2	Nationale		3,90	

▶ PAGE PRÉCÉDENTE ▶ PAGE SUIVANTE

Cliquez sur page suivante, pour poursuivre la déclaration MAE2.

4 SAISIE DETAILLEE DES ELEMENTS ENGAGES

L'écran « MAE - REGISTRE PARCELLAIRE » vous permet de réaliser la déclaration de vos engagements MAE2 sur le plan graphique.

Grâce au formulaire graphique MAE2 de TelePAC, vous pouvez:

- Engager de nouveaux éléments pour 2011
- Confirmer pour 2011 la continuité d'un élément engagé en 2010
- Reprendre pour 2011 des éléments engagés en 2010 par un autre exploitant
- Modifier pour 2011 la nature de la mesure des éléments engagés en 2010 ou repris d'un autre exploitant
- Déclarer un labour (PHAE2) ou un changement de culture (MAER 2)
- Déclarer un changement de dispositif
- Déplacer des éléments engagés
- Résilier un élément engagé en 2010
- Céder un élément engagé en 2010

Remarque :

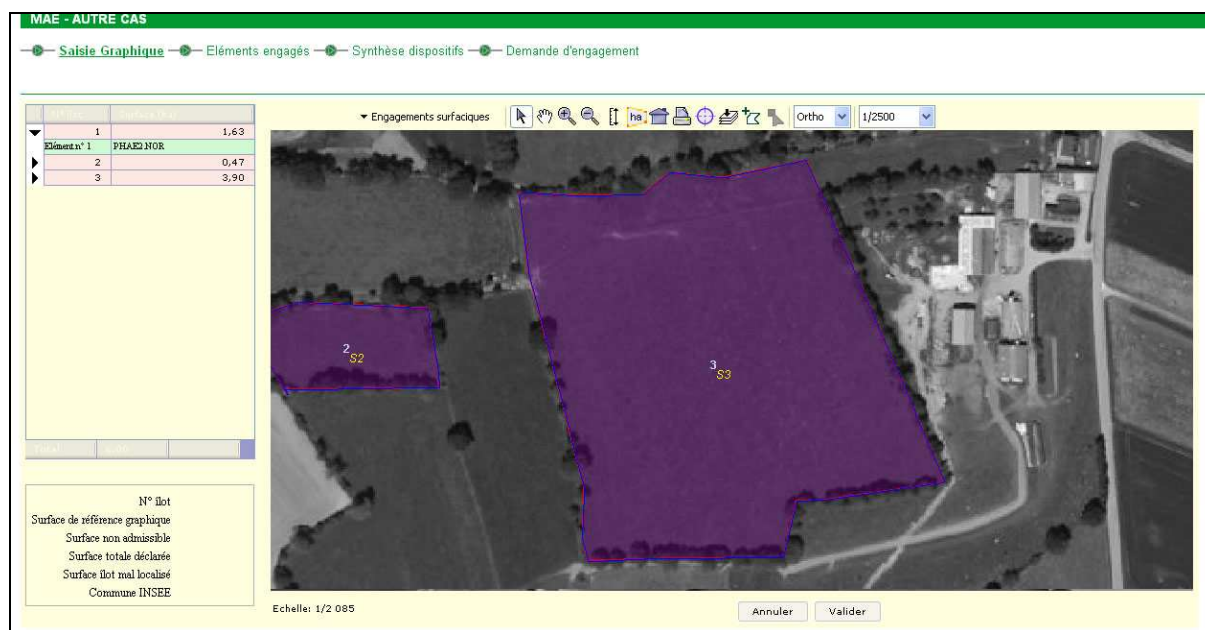
- Si l'événement à déclarer ne porte que sur une partie d'un engagement, vous pouvez découper (scinder) cet engagement en deux parties.

De plus, en cas d'erreur de manipulation, vous pouvez :

- Supprimer un nouvel élément créé en 2011 ou un élément repris
- Modifier les contours d'un élément créé en 2011 ou repris d'un autre exploitant
- Réinitialiser un élément engagé en 2010 (pour revenir à la situation de départ de l'élément concerné)
- Réinitialiser l'ensemble du dossier MAE2 (pour revenir à la situation de départ de l'ensemble du dossier)

Lors de la première consultation de votre dossier MAE2, vous retrouvez le dessin de vos îlots et parcelles telles que déclarés dans le formulaire RPG de la déclaration de Surfaces. De plus, si vous étiez déjà engagé en MAE2 en 2010, vos éléments engagés en 2010 sont représentés. Enfin, si vous avez déjà repris des éléments 2010 à un exploitant qui a télédéclaré la cession, ils sont également représentés.

4.1 Présentation générale de la saisie graphique des MAE



La **vue graphique qui apparaît initialement** présente l'ensemble des îlots de votre exploitation, tels qu'ils ont été déclarés lors de l'étape « **RPG** » de la télédéclaration de Surfaces.

1. Les **îlots** sont représentés par des polygones semi-transparents de **couleur rouge**, au milieu desquels apparaît le numéro de l'îlot,
2. Les **éléments MAE2 engagés** apparaissent sur les îlots représentés par des polygones de **couleur bleue**.

4.2 La liste des îlots et des éléments engagés de votre exploitation

A gauche de l'écran figure une liste qui recense la **totalité** de vos îlots et de vos éléments engagés.

Lorsqu'un îlot contient un ou plusieurs éléments engagés, un signe en forme de triangle (▲) apparaît dans la marge gauche. Un clic sur ce triangle permet de faire apparaître les éléments engagés de l'îlot concerné et le signe en forme de triangle est modifié (▼). Pour masquer ces éléments engagés, il suffit de cliquer à nouveau sur le triangle (▼) qui reprend alors sa forme initiale.

Les informations présentées dans cette liste sont les suivantes:

- Pour un îlot:
 - N° îlot : numéro de l'îlot,
 - Surface : surface graphique de référence (en ha)
- Pour un élément engagé:
 - Le numéro de l'élément engagé,
 - Le code du dispositif.

4.2.1 Les informations propres à l'îlot sélectionné





Les informations relatives à l'îlot lui-même sont identiques à celles qui sont présentes sur l'écran lors de la déclaration du registre parcellaire graphique (étape « **RPG** »).

4.2.2 Création et manipulation des éléments engagés

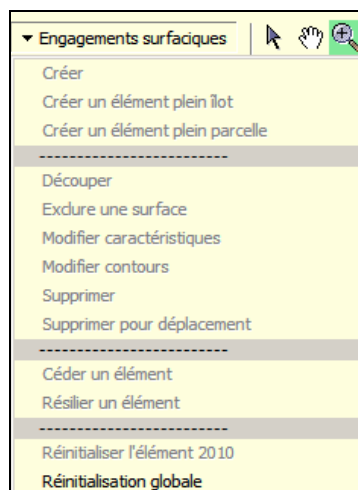
La barre d'outils située au dessus de la zone graphique vous permet de naviguer dans la fenêtre graphique et de modifier vos éléments engagés en MAE2:



Les outils sont identiques à ceux du registre parcellaire graphique:

1. L'impression de la vue courante  permet d'éditer les îlots et les éléments engagés qu'ils comportent.
2. Le gestionnaire de couches  permet de sélectionner et d'afficher les couches d'informations graphiques disponibles en complément de celles des éléments engagés et des îlots.
3. L'outil d'aspiration  permet de copier la géométrie d'une parcelle de l'exploitation pour l'engager en tant qu'élément MAE2. Si vous essayez de copier une parcelle et que celle-ci chevauche un élément engagé existant, vous serez informé par une alerte bloquante. Lors de la sélection (par simple clic) d'une parcelle à aspirer, une boîte de dialogue s'affiche, vous demandant de saisir les caractéristiques du nouvel élément engagé.
4. L'outil d'accroche  permet de s'appuyer sur la couche des îlots ou sur celle des éléments MAE, lors de la création et de la modification du dessin d'un élément engagé.
5. Les outils de zoom sont disponibles. Les fonctions de dessin (création, modification) d'éléments engagés sont disponibles dès que vous activez le mode ortho-photo.

Les fonctions accessibles au travers du **menu « Engagements surfaciques »** vous permettent de créer, modifier, reprendre, céder ou résilier vos éléments engagés en MAE2.



La suite de ce chapitre se découpe en deux parties.

La première partie (4.3), détaille la marche à suivre pour votre déclaration selon les différents cas de figure possibles (nouvel engagement, résiliation, cession, reprise, déplacement, labour en PHAE 2, changement de culture MAER 2, etc.).

La seconde partie (4.4), décrit le fonctionnement des outils graphiques mis à votre disposition pour permettre la saisie graphique de vos éléments engagés et des événements intervenus entre 2010 et 2011.

4.3 Comment déclarer vos engagements et les événements intervenus entre 2010 et 2011 ?

4.3.1 Création d'un élément engagé pour la 1^{ère} fois en 2011

Afin de créer un élément qui sera engagé pour la première fois en 2011, vous devez commencer par dessiner cet élément, en utilisant les outils de création d'élément engagé. Pour plus de détails techniques, reportez-vous au **paragraphe 4.4.1 « comment dessiner un élément engagé ? »**.

Lorsque vous validez le dessin de votre élément, la fenêtre 'Détail engagements MAE2' apparaît, vous demandant de saisir les informations caractérisant l'élément surfacique en cours de création :

Détail engagements MAE2

N° Pacage : N° îlot : 3
N° élément : 4 Surface graphique (ha) : 0,29 Surface engagée (ha) : 0,29

Nouvel élément engagé en 2011
 Élément issu du déplacement total ou partiel d'un autre élément
Numéro de cet autre élément :
 Élément repris d'un autre exploitant
N° Pacage cédant :
Nom / Raison sociale du cédant :
Numéro chez le cédant de l'élément repris :

Vous demandez un changement de MAE
 Vous demandez à la DDT d'ajuster le tracé de votre élément sans en modifier la surface

Dispositif :
Déclinaison :
Département (si PHAE2) :
Labour (si PHAE2) :
Culture (si MAER2) :

Valider Annuler

- Le numéro de l'élément: il est attribué par défaut par TelePAC, mais vous pouvez éventuellement le modifier.
- La surface engagée (ha) : il convient de saisir la surface déclarée de l'élément engagé. Cette valeur doit être inférieure ou égale à la surface graphique (ha) du tracé réalisé.
- Par défaut, l'élément créé est considéré comme nouvel élément engagé en 2011.

- Le code dispositif : choisir dans la liste déroulante le dispositif pour lequel vous engagez l'élément.
- Le code déclinaison : choisir dans la liste déroulante la déclinaison pour le dispositif choisi (reportez-vous à la notice MAE2, disponible dans l'onglet « Formulaires et notices »).
- Le code département (si PHAE2): choisir le département dans lequel se trouve l'élément engagé, la valeur attribuée par défaut étant celle du département du siège de votre exploitation.
- La culture (si MAER 2): choisir dans la liste déroulante la culture présente en 2011 sur l'élément engagé.

4.3.2 Continuité d'un élément engagé entre 2010 et 2011

Les éléments engagés sur votre exploitation en 2010 sont reportés à l'identique sur votre déclaration 2011. Si vous n'avez aucune modification à apporter car vous continuez à l'identique votre engagement sur un élément, vous n'avez aucune action à effectuer. Vous pouvez vérifier les caractéristiques de votre élément en le sélectionnant et en activant la fonction « **Modifier caractéristiques** » du menu « **Engagements surfaciques** ». Cliquez sur annuler pour quitter cette fenêtre sans y apporter de modification.

4.3.3 Reprise « à l'unité » d'un élément engagé par un autre exploitant en 2010

Vous devez dans un premier temps commencer par dessiner l'élément que vous reprenez, en utilisant les outils de création d'élément engagé. Pour plus de détails techniques, reportez-vous au **paragraphe 4.4.1 « comment dessiner un élément engagé ? »**.

La déclaration de la reprise se fait dans la fenêtre 'Détails engagements MAE2'.

Après validation de votre dessin, la fenêtre 'Détail engagements MAE2' apparaît, vous demandant de saisir les informations caractérisant l'élément surfacique en cours de reprise:

- Le numéro de l'élément : il est attribué par défaut par TelePAC, mais vous pouvez éventuellement le modifier.
- La surface engagée (ha) : saisir la surface déclarée de l'élément engagé. Cette valeur doit être inférieure ou égale à la surface graphique (ha) du tracé réalisé.
- Par défaut, l'élément créé est considéré comme nouvel élément engagé en 2011. Vous devez cocher «élément repris d'un autre exploitant». Il convient alors de déclarer le N° Pacage du cédant, son nom et le numéro que l'élément repris portait chez le cédant.
- Le code dispositif : choisir dans la liste déroulante le dispositif pour lequel vous engagez l'élément.
- Le code déclinaison : choisir dans la liste déroulante la déclinaison pour le dispositif choisi (reportez-vous à la notice MAE2, disponible dans l'onglet documentation).
- Le code département (si PHAE2) : choisir le département dans lequel se trouve l'élément engagé, la valeur attribuée par défaut étant celle du département du siège de votre exploitation.
- La culture (si MAER 2) : choisir dans la liste déroulante la culture présente en 2011 sur l'élément engagé

4.3.4 Déclaration d'un labour (PHAE2) ou d'une culture (MAER 2)

Ces modifications se font dans la fenêtre 'Détail 'engagements MAE 2'.

Important : Si vous souhaitez modifier une partie d'un élément engagé, vous devez préalablement réaliser une découpe de l'élément initial. Pour cela, vous pouvez vous reporter au **paragraphe 4.4.2 « Comment modifier un élément engagé »**.

- Sélectionnez l'élément engagé dont vous souhaitez modifier les caractéristiques.

- Activez la fonction «**Modifier caractéristiques**» du menu «**Engagements surfaciques**».
- Modifiez les informations de l'élément dans la fenêtre de saisie qui apparaît alors :
 - Cochez « Labour »
 - Ou choisissez dans la liste déroulante la culture MAE R 2 implantée en 2011
- Cliquez sur le bouton « Valider »

4.3.5 Déclaration d'un changement de dispositif

Vous pouvez déclarer un changement de dispositif MAE2 dans la fenêtre 'Détail engagements MAE 2'.

Rappel : Vous pouvez basculer d'un dispositif MAE2 vers un autre dispositif MAE2 si celui-ci est plus contraignant (reportez vous à la notice nationale d'information).

Important : Si vous souhaitez ne basculer qu'une partie d'un élément engagé, vous devez préalablement réaliser une découpe de l'élément initial. Pour cela, vous pouvez vous reporter à la partie B), **paragraphe 4.4.2 « Comment modifier un élément engagé »**.

- Sélectionnez l'élément engagé pour lequel vous souhaitez basculer d'un dispositif à un autre.
- Activez la fonction «Modifier caractéristiques» du menu « Engagements surfaciques ».
- Cochez « Vous demandez un changement de MAE » et précisez en bas de l'écran le nouveau dispositif et la nouvelle déclinaison.
- Cliquez sur le bouton « Valider »

4.3.6 Déplacement d'un élément engagé en 2010

Pour déplacer un élément engagé (par exemple une parcelle de prairie temporaire engagée en PHAE 2), vous devez procéder en deux étapes :

- **A.- Supprimer pour déplacement** l'élément d'origine à déplacer :

Important : Si vous souhaitez déplacer une partie d'un élément engagé, vous devez préalablement réaliser une découpe de l'élément initial. Pour cela, vous pouvez vous reporter à la partie B), au **paragraphe 4.4.2 « Comment modifier un élément engagé »**.

- Sélectionnez l'élément surfacique que vous souhaitez déplacer.
- Activez la fonction « **Supprimer pour déplacement** » du menu « **Engagements surfaciques** »
- Confirmez, dans la boîte de dialogue, la suppression de l'élément.

- **B.- Créer un élément engagé issu du déplacement :**

Vous devez commencer par dessiner l'élément issu du déplacement, en utilisant les outils de création d'élément engagé. Pour plus de détails techniques, reportez-vous au **paragraphe 4.4.1 « comment dessiner un élément engagé ? »**.

La déclaration du fait qu'il s'agit d'un élément déplacé se fait dans la fenêtre 'Détail engagements MAE2'.

Après validation de votre dessin, une fenêtre apparaît vous demandant de saisir les informations caractérisant l'élément surfacique en cours d'enregistrement:

Détail engagements MAE2

N° Pacage : N° îlot : 3
N° élément : 4 Surface graphique (ha) : 0,29 Surface engagée (ha) : 0,29

Nouvel élément engagé en 2011
 Elément issu du déplacement total ou partiel d'un autre élément
Numéro de cet autre élément :
 Elément repris d'un autre exploitant
N° Pacage cédant :
Nom / Raison sociale du cédant :
Numéro chez le cédant de l'élément repris :

Vous demandez un changement de MAE
 Vous demandez à la DDT d'ajuster le tracé de votre élément sans en modifier la surface

Dispositif :
Déclinaison :
Département (si PHAE2) :
Labour (si PHAE2) :
Culture (si MAER2) :

Valider Annuler

- Le numéro de l'élément : il est attribué par défaut par TelePAC, mais vous pouvez éventuellement le modifier.
- La surface engagée (ha) : saisir la surface déclarée de l'élément engagé. Cette valeur doit être inférieure ou égale à la surface graphique (ha) du tracé réalisé.
- Par défaut, l'élément créé est considéré comme nouvel élément engagé en 2011. Vous devez cocher «Elément issu du déplacement total ou partiel d'un autre élément». Il convient alors d'indiquer le numéro de cet autre élément (élément que vous avez supprimé dans l'étape A) à partir de la liste déroulante.
- Le code dispositif : choisir dans la liste déroulante le dispositif pour lequel vous engagez l'élément.
- Le code déclinaison : choisir dans la liste déroulante la déclinaison pour le dispositif choisi (reportez-vous à la notice MAE2).
- Le code département (si PHAE2) : choisir le département dans lequel se trouve l'élément engagé, la valeur attribuée par défaut étant celle du département du siège de votre exploitation.
- La culture (si MAER 2) : choisir dans la liste déroulante la culture présente en 2011 sur l'élément engagé.

4.3.7 Cession d'un élément engagé en 2010

- Pour déclarer la cession d'un élément 2010, commencez par sélectionner l'élément surfacique concerné.
- Activez ensuite la fonction « **Céder un élément** » du menu « **Engagements surfaciques** ».
- Précisez le N° Pacage et le nom /raison sociale du repreneur dans la fenêtre qui apparaît.
- Confirmez alors, dans la boîte de dialogue, la cession de l'élément

The screenshot shows a dialog box titled "Détail engagements MAE2". At the top, it displays "N° Pacage :" and "N° ilot : 2". Below this, it shows "N° élément : 2", "Surface graphique (ha) : 0,47", and "Surface engagée (ha) : 0,47". The main section is titled "Veuillez fournir l'identité du repreneur de l'engagement :". It contains a text input field for "N° Pacage du repreneur :", a larger text input field for "Nom / Raison sociale du repreneur :", a dropdown menu for "Dispositif" (set to PHAE2), a dropdown menu for "Déclinaison" (set to Nationale), a dropdown menu for "Département", a checkbox for "Labour (si PHAE2)", and a dropdown menu for "Culture (si MAER2)". At the bottom right, there are two buttons: "Valider" and "Annuler".

4.3.8 Résiliation d'un élément engagé en 2010

- Pour déclarer la résiliation d'un élément 2010, commencez par sélectionner l'élément surfacique que vous souhaitez résilier,
- Activez ensuite la fonction « **Résilier un élément** » du menu « **Engagements surfaciques** ».
- Précisez le motif de résiliation dans la fenêtre qui apparaît.
- Confirmez alors, dans la boîte de dialogue, la résiliation de l'élément.

The screenshot shows a dialog box titled "Détail engagements MAE2". At the top, it displays "N° Pacage :" and "N° ilot : 2". Below this, it shows "N° élément : 2", "Surface graphique (ha) : 0,47", and "Surface engagée (ha) : 0,47". The main section is titled "Veuillez saisir le motif ayant conduit à la résiliation de l'engagement :". It contains a large text input field for "Motif de la résiliation :". Below this, it has a dropdown menu for "Dispositif" (set to PHAE2), a dropdown menu for "Déclinaison" (set to Nationale), a dropdown menu for "Département", a checkbox for "Labour (si PHAE2)", and a dropdown menu for "Culture (si MAER2)". At the bottom right, there are two buttons: "Valider" and "Annuler".

4.4 Outils graphiques de création et de manipulation des éléments engagés

4.4.1 Comment dessiner un élément engagé ?

Important : Tous les éléments engagés de votre exploitation doivent être localisés à l'intérieur de vos îlots.

→ Si votre engagement porte sur un îlot entier ou une parcelle entière:


Une fonction spéciale permet de créer un élément engagé recouvrant l'intégralité de l'îlot sans qu'il soit nécessaire de définir explicitement son contour. Cette fonction n'est accessible que si l'îlot sélectionné ne possède aucun élément engagé préalablement.

Sélectionnez l'îlot dans lequel vous souhaitez créer une parcelle pleine :

- Activez la fonction «**Créer élément plein**» du menu «**Engagements surfaciques**».
- Remplissez les caractéristiques de l'élément engagé dans la fenêtre de saisie qui apparaît.
- Cliquez sur le bouton «Valider»

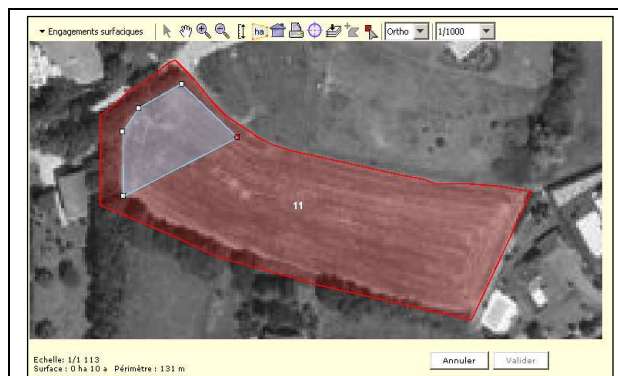
Conseil d'utilisation:

La création d'un élément engagé peut également être effectuée via l'aspiration des parcelles:

1. Sélectionnez l'outil d'aspiration des parcelles .
2. Sélectionner par un clic la parcelle à aspirer avec la croix qui apparaît après sélection de l'outil d'aspiration.
3. La boîte de dialogue de création d'un élément engagé s'ouvre.

→ Si votre engagement ne porte que sur une partie de l'îlot:

- Sélectionnez l'îlot dans lequel vous souhaitez créer l'élément engagé,
- Activez la fonction « **Créer** » du menu «**Engagements surfaciques**»,
- A l'aide de la souris, positionnez à chaque clic de souris un sommet du polygone définissant l'élément MAE2 surfacique,
- Pour clore le contour de l'élément surfacique, effectuez un double-clic sur le dernier sommet,
- Cliquez sur le bouton «Valider» pour enregistrer le tracé.



4.4.2 Comment modifier un élément engagé ?

→ Modifier contours:

La fonction 'Modifier contours' permet de modifier la géométrie d'un élément engagé (nouvel élément 2011 ou élément 2010 repris à l'unité). Elle ne permet pas de modifier la géométrie d'un élément déjà engagé en 2010 sur votre propre exploitation.

- Sélectionnez l'élément dont vous souhaitez modifier le contour,
- Activez la fonction « **Modifier contours** » du menu « **Engagements surfaciques**»,
- Vous avez alors la possibilité de :
 - sélectionner un sommet du polygone en cliquant simplement dessus (sa couleur devient rouge),
 - déplacer le sommet sélectionné,
 - ajouter un sommet en cliquant sur une des arêtes du polygone,
 - supprimer le sommet sélectionné en pressant la touche « Suppr. » du clavier,
- Cliquez sur le bouton « Valider »

Notez que la surface **déclarée** de l'élément engagé n'est pas modifiée automatiquement. Si vous souhaitez la rectifier, utilisez la fonction « **Modifier caractéristiques** ».

→ Demander à votre DDT d'ajuster le tracé de votre élément sans en modifier la surface :

Si le contour d'un élément que vous avez engagé en 2010 doit être ajusté car il dépasse la limite de l'îlot auquel il appartient, vous devez demander à la DDT d'effectuer cet ajustement :

- Sélectionnez l'élément engagé pour lequel vous voulez faire cette demande.
- Activez la fonction « **Modifier caractéristiques** » du menu « **Engagements surfaciques**».
- Cochez la case « Vous demandez à la DDT d'ajuster le tracé de votre élément sans en modifier la surface » dans la fenêtre de saisie qui apparaît.
- Cliquez sur le bouton « Valider ».

→ Modifier les caractéristiques :

Cette fonction permet de modifier les informations relatives à un élément engagé (nouveau ou repris).

- Sélectionnez l'élément engagé dont vous souhaitez modifier les caractéristiques.
- Activez la fonction « **Modifier caractéristiques** » du menu « **Engagements surfaciques**».
- Modifiez les informations de l'élément dans la fenêtre de saisie qui apparaît.
- Cliquez sur le bouton « Valider ».

→ **Découper** un engagement en deux parties:

La fonction de découpe permet de séparer un élément existant en deux éléments adjacents.

- Sélectionnez l'élément engagé que vous souhaitez découper en deux parties.
- Activez la fonction «**Découper**» du menu «**Engagements surfaciques**».
- Cliquez d'abord sur une zone située **à l'extérieur** de l'élément sélectionné.

- Pour effectuer une séparation rectiligne, cliquez directement de l'autre côté de l'élément (**à l'extérieur**) de sorte que le trait dessiné coupe la parcelle selon le tracé souhaité.

- Pour effectuer une séparation selon une ligne brisée, cliquez autant de fois que nécessaire **à l'intérieur de l'élément surfacique** pour dessiner la séparation et terminez en cliquant **à l'extérieur** de la parcelle.

- Cliquez sur le bouton « Valider »
- Remplissez les caractéristiques du **premier élément surfacique** dans la fenêtre de saisie qui apparaît, puis validez.
- Remplissez les caractéristiques du **second élément**, puis validez.

→ **Exclure une surface** :

La fonction d'exclusion de surface permet de dessiner « un trou » dans un élément surfacique. Une surface exclue d'un élément correspond à une surface n'entrant pas en compte dans l'engagement.

- Sélectionnez l'élément dont vous souhaitez exclure une surface.
- Activez la fonction « **Exclure une surface** » du menu « **Engagements surfaciques** ».
- A l'intérieur de l'élément, dessinez la surface à exclure. Pour fermer le contour du « trou », effectuez un double-clic sur le dernier sommet.
- Activez le bouton « Valider ».
- La surface graphique de l'élément surfacique est alors recalculée.

4.5 En cas d'erreur de manipulation

Vous pouvez :

4.5.1 Supprimer un élément créé en 2011

Cette fonction permet de supprimer tout élément nouvellement créé en 2011, ou repris par erreur:

- Sélectionnez l'élément surfacique que vous souhaitez supprimer.
- Activez la fonction « **Supprimer** » du menu « **Engagements surfaciques** ».
- Confirmez, dans la boîte de dialogue, la suppression de l'élément.

4.5.2 Réinitialiser un élément engagé en 2010

Vous pouvez avoir besoin de réinitialiser complètement un élément engagé en 2010 tel qu'il était avant modification, par exemple à la suite à d'une mauvaise manipulation, d'une découpe erronée, etc.

- Sélectionnez l'élément surfacique que vous souhaitez réinitialiser.
- Activez la fonction « **Réinitialiser l'élément 2010** » du menu « **Engagements surfaciques** ».
- Confirmez, dans la boîte de dialogue, la réinitialisation de l'élément.

Cette action a pour conséquence d'annuler toutes les actions effectuées sur cet élément, y compris les découpes et déplacements.

4.5.3 Réinitialiser globalement tous les éléments engagés 2010

Vous pouvez avoir besoin de réinitialiser complètement votre demande MAE 2. Cette fonction est à utiliser avec précaution, car toutes les modifications effectuées seront effacées.

- Activez la fonction « **Réinitialisation globale** » du menu « **Engagements surfaciques** ».
- Confirmez, dans la boîte de dialogue, la réinitialisation globale.

Important : après votre confirmation de la réinitialisation, vous pourrez recommencer votre déclaration depuis le début. Vous pourrez notamment reprendre automatiquement des éléments engagés qu'un autre télédéclarant vous aurait cédés entre temps.

5 CONSULTATION DE LA LISTE DES ELEMENTS ENGAGES

La liste récapitulative des éléments engagés en 2011 s'affiche lorsque vous cliquez sur le lien « Eléments engagés » qui figure dans la fenêtre de saisie graphique. Cet écran permet de consulter la liste complète des éléments engagés et d'éditer cette liste en utilisant le lien 'Imprimer'.

Les éléments engagés affichés ne sont pas modifiables sur cet écran. Pour modifier un des éléments, il faut retourner à l'étape de saisie graphique en cliquant sur 'Page précédente'.

MAE - AUTRE CAS							
— Saisie Graphique — Eléments engagés — Synthèse dispositifs — Demande d'engagement							
Liste des éléments engagés en mesures agroenvironnementales							
Numéro ñot	Numéro élément engagé	Code MAE			Surface de l'élément	Culture	Evolution 2010/2011
		Dispositif	Déclinaison du dispositif	Département			
1	1	PHAE2	Nationale		1,63		Reconduit
2	2	PHAE2	Nationale		0,47		Reconduit

▶ PAGE PRÉCÉDENTE ▶ PAGE SUIVANTE

Pour passer à l'étape suivante de votre déclaration MAE2, cliquez sur "Page suivante".

6 CONSULTATION DE LA SYNTHÈSE PAR DISPOSITIF

Vous pouvez aussi consulter la synthèse des quantités engagées dans chaque dispositif en 2010 et en 2011. La somme des surfaces nouvellement engagées en 2011, des surfaces reprises en 2011, de celles pour lesquelles vous avez demandé un changement de dispositif pour 2011, de celles que vous cédez et de celles qui sont en résiliation est également affichée pour chaque dispositif.

Cet écran vous permet de vérifier que votre déclaration graphique est correcte et complète.

Les valeurs affichées ne sont pas modifiables sur cet écran. Vous pouvez effectuer des modifications en retournant à l'étape de saisie graphique par le bouton 'Page précédente'.

MAE - RECONDUCTION								
Cession/Résiliation — Etat des engagements — Synthèse dispositifs — Demande d'engagement								
Synthèse de vos engagements en mesures agroenvironnementales								
Code MAE		Surface 2010	Surface 2011	Nouveau	Repris	Changement MAE	Cédé	Résilié
Dispositif	Déclinaison du dispositif							
PHAE2	Nationale	6,00	6,00					

▶ PAGE PRÉCÉDENTE ▶ PAGE SUIVANTE

7 FIN DE LA SAISIE DE LA DEMANDE MAE

Lorsque vous avez vérifié la liste de vos éléments engagés en 2011 et la cohérence de votre déclaration, vous pouvez passer au formulaire de 'Demande d'engagement', qui vous permet d'établir votre demande 2011 d'engagement MAE2 proprement dite.

MAE - RECONDUCTION		
Cession/Résiliation — Etat des engagements — Synthèse dispositifs — Demande d'engagement		
<input type="checkbox"/> Entité Collective (veuillez cocher la case s'il s'agit d'une demande d'engagement au titre d'une estive collective)		
Dispositif A : PHAE2		
PHAE2 : je m'engage sur : Surfaces herbagères (prairies permanentes et temporaires, etc.), hors surfaces peu productives : 6,00 ha Surfaces à faible productivité (certaines estives, landes, parcours, prairies humides...), bénéficiant d'un montant unitaire réduit : 0,00 ha		
Dispositif B : MAER2		
Surface engagée : 0,00 ha		
Dispositif C : SFEI		
Système fourrager polyculture économe en intrants : 0,00 ha		
Dispositif D et E : CAB et MAB - Agriculture biologique		
Agriculture biologique	Conversion à l'agriculture biologique	Maintien de l'agriculture biologique
Aucun engagement en agriculture biologique.		

▶ PAGE PRÉCÉDENTE ▶ PAGE SUIVANTE

Pour valider votre demande, cliquez sur Page suivante.

Enfin, n'oubliez pas de déposer votre déclaration en la signant électroniquement.

Pour savoir comment déposer, reportez-vous au document de présentation de la télédéclaration du dossier PAC 2011 (également disponible en ligne dans l'écran 'Formulaires et Notices' de TelePAC).